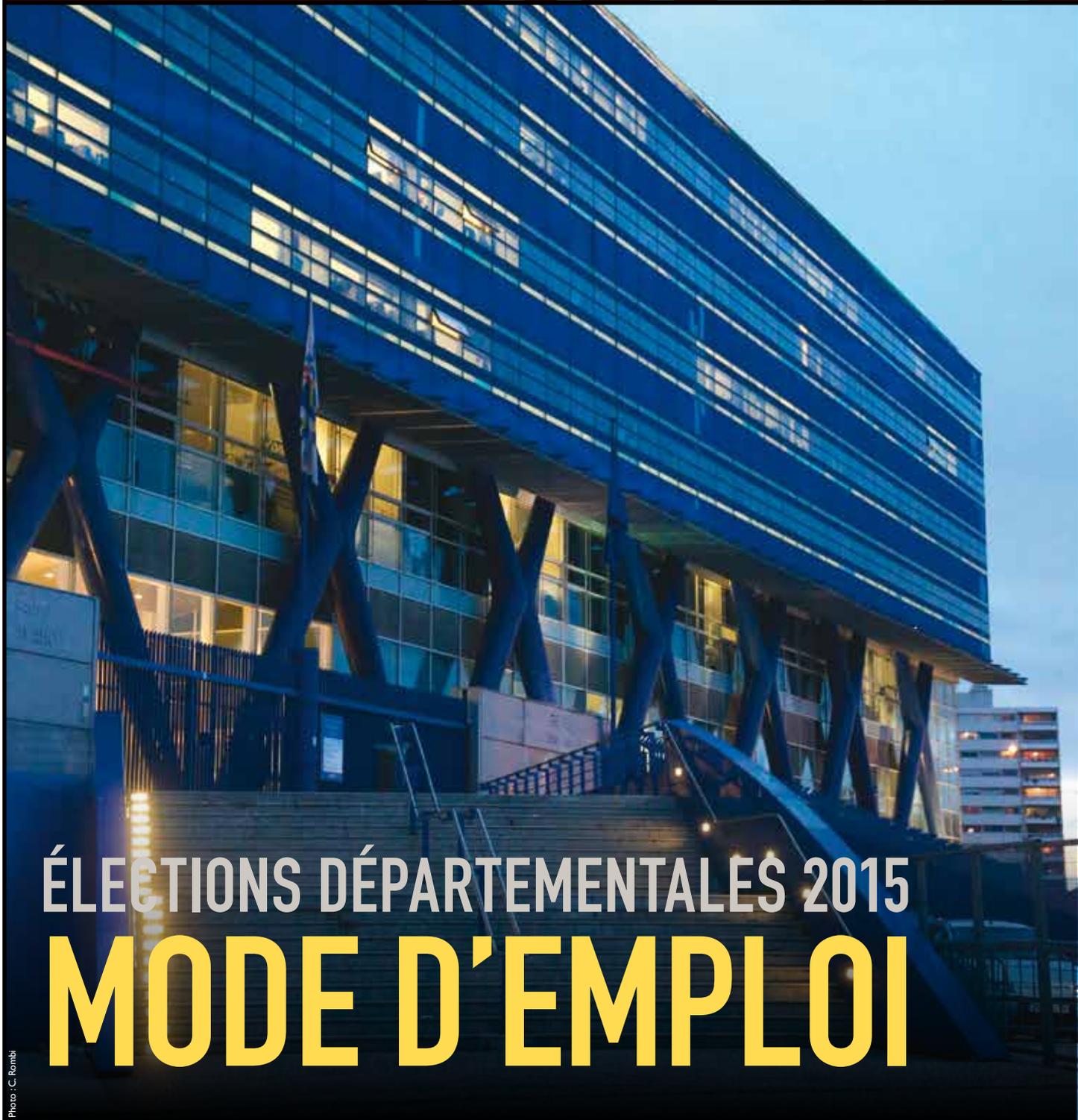


les cahiers d'ACCENTS



ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES 2015 MODE D'EMPLOI

Photo : C. Rombi

Supplément d'Accents N° 226

LE 13

VOTRE DÉPARTEMENT, MODE D'EMPLOI

LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES AURONT LIEU LES 22 ET 29 MARS 2015 DANS DE NOUVELLES CIRCONSCRIPTIONS CANTONALES ET SELON UN NOUVEAU MODE DE SCRUTIN. ACCENTS RÉSUME CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE DÉPARTEMENT ET CES FUTURES ÉLECTIONS..

LES MISSIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Département consacre la moitié de son budget de fonctionnement à la solidarité.

Son action dans ce domaine concerne :

- **l'enfance et la famille** : protection maternelle et infantile, placement en établissement et aide sociale à l'enfance, accueil social et médical, soutien aux familles en difficulté financière ;

- **les personnes handicapées** : hébergement en établissements spécialisés et insertion sociale, versement de la Prestation de compensation de handicap, aide au maintien à domicile et soutien à l'accès à la culture et aux loisirs, participation au fonctionnement de la Maison départementale pour les personnes handicapées ;

- **les personnes âgées** : soutien aux maisons de retraite, politique de maintien des personnes âgées à domicile (versement de l'allocation personnalisée d'autonomie-APA), soutien aux actions culturelles, sportives et de loisirs ;

- **l'insertion sociale et professionnelle** : gestion et financement du RSA, soutien à l'insertion et à la formation professionnelle, fonds de solidarité pour le logement ;

- **La prévention santé** : 29 Maisons départementales de la solidarité, 9 centres de dépistage (sida, IST, hépatites, tuberculose) et financement d'équipements médicaux de pointe.

La loi confère également au Conseil général bien d'autres compétences.

- En matière d'**éducation**, il assure la construction, l'entretien, l'équipement et le fonctionnement des collèges, l'accompagnement de la scolarité des collégiens.

- Sa mission en matière d'**aménagement** concerne notamment les **transports interurbains de voyageurs** (réseau Cartreize), les **transports scolaires** ou encore la gestion du réseau routier départemental.

- Dans le **domaine culturel**, il dirige la bibliothèque départementale de prêt, les archives départementales et certains musées.

- Le Département coordonne l'**activité touristique** (Bouches-du-Rhône Tourisme).

- Le Conseil général assure la quasi-totalité du financement du **Service départemental d'incendie et de secours** (Sapeurs-pompiers) et la **gestion des Parcs départementaux**.

Le Conseil général agit aussi en faveur du **développement économique, de l'environnement, de l'agriculture, du sport, de l'enseignement supérieur et la recherche, ou encore du développement local** (aide aux collectivités, communes et communautés de communes).

2,6
milliards d'euros
budget du Conseil général
des Bouches-du-Rhône en 2014.

2 000 550
habitants
dans le 13.

En route pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015

Création du Conseil départemental

La loi du 17 mai 2013 renomme l'Assemblée qui gère le territoire départemental. Celle-ci prend le nom de "Conseil Départemental", en remplacement de la précédente appellation "Conseil général".

Les cantons

Créé en 1789, le canton était jusqu'à présent la circonscription d'élection d'un conseiller général. À partir de mars 2015 et après redécoupage, des circonscriptions cantonales permettront de désigner un binôme de deux conseillers départementaux, une femme et un homme.

Le redécoupage électoral

La loi du 17 mai 2013 impose un redécoupage des cantons afin de diviser globalement leur nombre par deux tout en garantissant un certain équilibre démographique d'un canton à l'autre à l'échelle du département. Pour les Bouches-du-Rhône, dans la perspective

LES GRANDES DATES DES DÉPARTEMENTS



1790 : la Révolution Française crée les Départements. Ils remplacent les provinces et autres entités définies sous l'Ancien Régime et la Monarchie absolue. Ils sont dessinés de telle sorte que les départements aient une taille comparable et que leur chef-lieu puisse être atteint depuis leurs quatre coins en une seule journée de cheval. Chaque Département est doté d'un conseil chargé de l'administrer, sous le contrôle du pouvoir central.

Le département des Bouches-du-Rhône voit le jour le 4 mars 1790.

1800 : Napoléon Bonaparte nomme un Préfet à la tête de chaque département. À ses côtés, avec ses membres désignés par le pouvoir central, le Conseil général traite des affaires départementales et joue le rôle d'assemblée délibérante.

La loi du 10 août 1871 fait du département une collectivité locale et lui donne une compétence globale pour régler les affaires d'intérêt départemental. Les conseillers sont désormais élus au **suffrage universel**, à raison d'un par canton.

1982 : le Département devient une **collectivité territoriale de plein exercice**. Grâce aux lois "Defferre" de décentralisation du 2 mars, les élus ont de nouvelles responsabilités. La tutelle de l'administration préfectorale est supprimée. Désormais, le président du Conseil général assure la préparation et la mise en œuvre du budget de son département.

2003-2004 : Acte II de la décentralisation : les pouvoirs des collectivités territoriales sont renforcés. Le principe de leur autonomie financière est

voté et le terme de "décentralisation" entre dans la Constitution.

2005 : la gestion du RSA est confiée au Département qui récupère également la gestion des personnels techniques ouvriers de service des collèges.

2007 : 358 km de routes nationales parcourant les Bouches-du-Rhône sont déclassées en routes départementales. La responsabilité de leur entretien et les personnels afférents sont transférés de l'État au Conseil général.

Depuis 2010 : plusieurs textes de loi ont été votés, d'autres sont toujours en débat. Le texte créant les conseillers territoriaux a été abrogé. Une nouvelle mouture de la réforme territoriale est en discussion au Parlement cet automne.

des prochaines élections départementales de mars 2015, le redécoupage, fixé par un décret du 24 février 2014, aboutit à la création de 29 circonscriptions cantonales en lieu et place des 57 cantons actuellement existants.

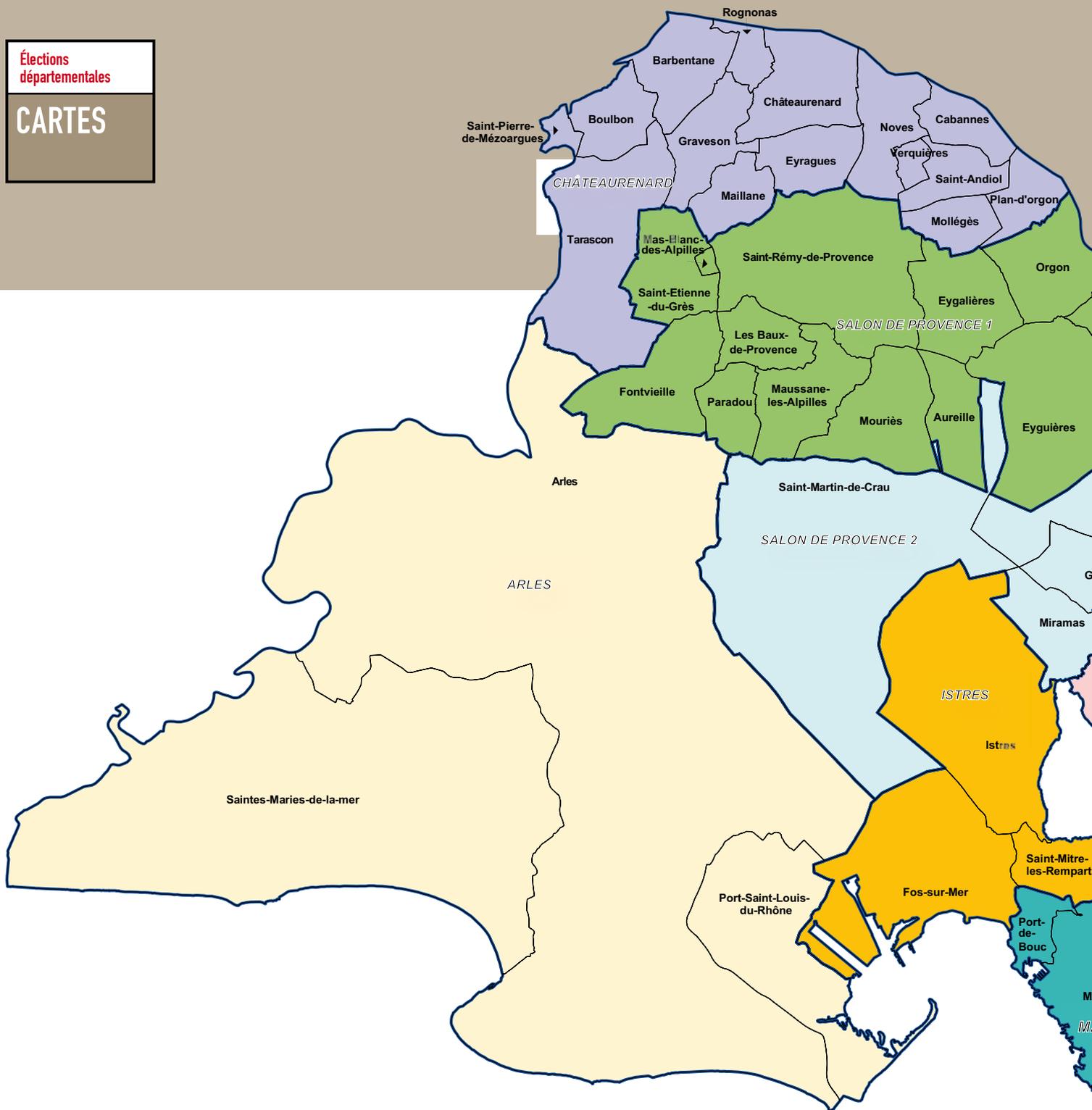
Contrairement à ce que l'on entend parfois, il s'agit bien d'un redécoupage et non

de simples opérations de fusion ou de "mariage" des cantons antérieurs.

La réforme du mode de scrutin : objectif parité

Pour renforcer la parité, dans chaque circonscription cantonale sera élu un binôme femme-homme. Autrement dit :

une circonscription cantonale, deux élus. Chaque bulletin de vote comporte donc deux noms de candidat, un homme et une femme, élus ou battus ensemble, lors d'un scrutin à deux tours. Chacun dispose d'un(e) suppléant(e), du même sexe.



	Découpage cantonal selon le décret n°2014 - 271 du 27 février 2014
	Nom de la circonscription cantonale
	Limite de commune
	Commune de marseille



Photo : C. Rembi

Élections
départementales

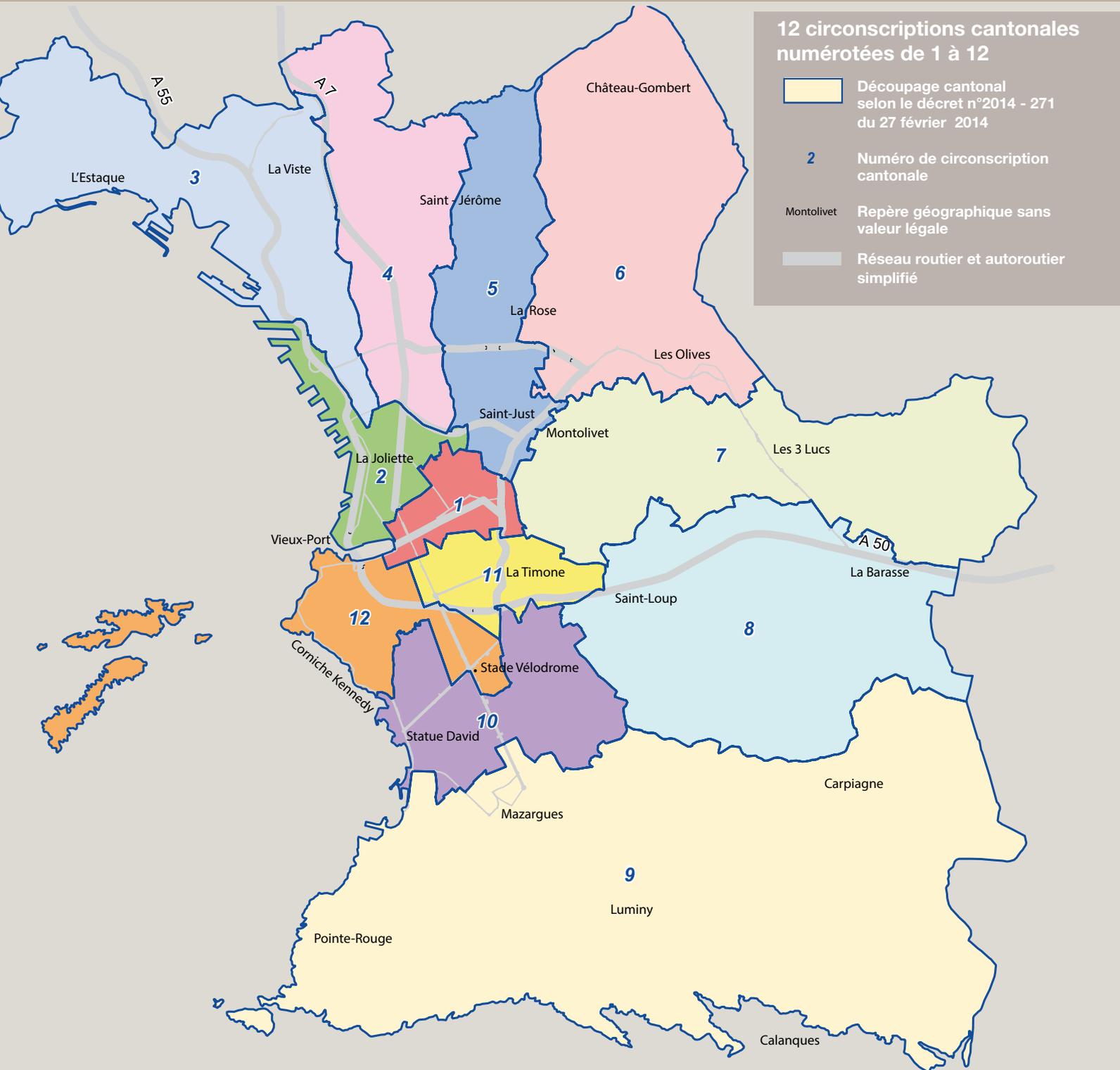
CARTES

DÉCOUPAGE DES CANTONS DE MARSEILLE LORS DES CANTONALES DE 2011



LES 12 NOUVELLES CIRCONSCRIPTIONS CANTONALES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

MARSEILLE // ÉLECTIONS 2015



Cartes détaillées des cantons marseillais sur www.cg13.fr

LES BOUCHES-DU-RHÔNE

en quelques chiffres

Population 2013 : 2 000 550 habitants

Evolution depuis 2006 : + 2 %

Population de + de 60 ans : 25,9 % (2011)

Population de 0 à 14 ans : 16,7 % (2011)

NOMBRE DE COMMUNES : 119

840 072 personnes exercent une activité professionnelle (estimation décembre 2012).

1 % travaille dans l'agriculture ; 9,8 % dans l'industrie ; 6,1 % dans la construction ; 83,1 % dans les services.

Taux de chômage (1^{er} trimestre 2014) : 11,8 %

Evolution sur 1 an : - 0,3 %

100 000 ÉTUDIANTS

3,2 millions de touristes et

42 757 200 nuitées enregistrées en 2013.

Sites les plus fréquentés (2013) :

- ND de la Garde : 2 millions de visiteurs
- Arènes et théâtre antique d'Arles : 447 860
- Château des Baux : 258 000
- Cloître Saint-Trophime d'Arles : 104 350
- Château d'If : 103 440

1^{er} producteur français
de fruits et légumes,

2^e département pour les surfaces dédiées au bio.

En 2013, 139 772 tonnes de tomates,

57 762 tonnes de riz,

43 100 tonnes de poires produites,

257 882 têtes de bétail.

9 000 CHERCHEURS

soit 20 % du potentiel de recherche et développement français.

2^e centre français pour la recherche médicale,

210 000 entreprises,

5^e département en terme de PIB

Leader mondial de la production d'hélicoptères

1^{er} site français en termes de mécanique énergétique,
pôle médias d'Europe du Sud,
pôle français de production d'acier...

57 % du territoire classé en Natura 2000
(département le plus protégé de France).

2 700 kilomètres de sentiers

280 kilomètres de côte.

